

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 3 mai 1904, M. le Chef d'escadron Jacques-Alphonse Jeanmaire, Commandant du Palais, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

La Médaille d'honneur de 3^e classe a été, par Ordonnance du 4 mai 1904, accordée à :

Joséphine Gastaud, sous-maîtresse lingère du Palais depuis 33 ans ;

Julie Mullot, sous-maîtresse à la buanderie du Palais depuis 33 ans ;

Françoise Biancheri, employée à la buanderie du Palais depuis 34 ans ;

Et Madeleine Bozzone, employée à l'office du Palais depuis 33 ans.

Par Ordonnance du 14 mai 1904, M. Georges Floquet, Chancelier de la Légation de Monaco près S. M. le Roi d'Italie, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Par Ordonnance du 18 du même mois, le Prince a agréé le choix fait par Monseigneur l'Évêque, de M. l'abbé Jules Durand, en qualité de Vicaire de la Cathédrale de Monaco.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Nous apprenons que S. A. S. le Prince Héritier vient d'obtenir, à l'Exposition canine de Paris, la médaille d'or pour son chien bull *Rufus*, et la médaille d'argent pour son chien dalmatien *Athos*.

Le yacht *Princesse-Alice* a levé l'ancre vendredi matin, se rendant de Monaco au Havre, sous le commandement de M. le capitaine Carr.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,
Vu l'Ordonnance du 25 avril 1904 ;
Vu le rapport du Directeur des Travaux Publics en date du 18 avril 1904, ensemble l'état descriptif des rues à numérotter ou dont le numérotage est à compléter ;
Vu les dispositions déjà adoptées pour le numérotage de certaines rues et avenues ;
Attendu qu'il importe d'assurer l'uniformité du numérotage, dans l'intérêt public, et qu'il est nécessaire d'en garantir l'entretien ultérieur ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Le numérotage des maisons sera établi par une suite de numéros pour la même rue, et par un seul numéro qui sera placé à la porte principale de chaque habitation lorsque celle-ci sera en bordure de la rue, ou sur la grille d'entrée quand la maison sera construite en arrière.

Ce numéro pourra être répété sur les autres portes de la maison lorsqu'elles s'ouvriront sur la même rue que la porte principale.

Dans le cas où elles s'ouvriraient sur une rue différente, elles prendront le numéro de la série appartenant à cette rue.

ART. 2. — La série des numéros sera formée des nombres pairs, pour le côté droit de la rue et des nombres impairs, pour le côté gauche.

ART. 3. — Les boulevards de l'Ouest, du Nord, des Moulins, et la route de Menton, pris comme repères, seront numérotés comme à l'article 2, en partant de la frontière Ouest.

ART. 4. — Le côté droit d'une rue sera déterminé, dans les rues perpendiculaires ou obliques à la ligne des boulevards ci-dessus dénommés, par la droite du passant se dirigeant vers les boulevards, et, dans celles parallèles, par la droite du passant, marchant de l'Ouest à l'Est.

ART. 5. — Le premier numéro, soit pair, soit impair, commencera, dans les rues perpendiculaires ou obliques à la direction des boulevards précités, à l'entrée de la rue, prise au point le plus rapproché des boulevards, et, dans les rues parallèles, à l'entrée prise en suivant la direction Ouest-Est des boulevards, de manière que, dans les premières, les nombres croissent en s'éloignant des boulevards et, dans les secondes, en allant de l'Ouest à l'Est.

ART. 6. — Le numérotage sera exécuté au moyen de plaques en tôle ou en lave émaillée portant un numéro blanc sur fond bleu.

Ces plaques seront fournies et posées gratuitement par les soins de la Direction des Travaux Publics, qui recevra, à cet effet, toutes facilités des propriétaires.

ART. 7. — Les numéros seront placés, autant que possible, dans l'axe de la principale porte de chaque maison.

En cas d'empêchement, le numéro sera placé conformément aux prescriptions du Directeur des Travaux Publics.

ART. 8. — L'entretien des numéros demeure à la charge des propriétaires, qui devront l'assurer au moyen de numéros de même type et de même couleur que ceux prescrits par l'Administration.

En cas de négligence ou de refus, il y sera pourvu par les soins de la Direction des Travaux Publics aux frais des propriétaires, qui seront contraints d'en rembourser la dépense au Trésor.

ART. 9. — M. le Directeur des Travaux Publics et M. le Trésorier Général des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 28 avril 1904.

P. le Gouverneur Général :

Le Secrétaire Général,

C^{te} Henri DE MALEVILLE.

Les membres du Sport Vélocipédique de Monaco sont rentrés ce matin par l'express de sept heures, enthousiasmés de la belle excursion faite dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault.

Partis, en divers groupes, samedi, au nombre de 80, ils se sont réunis dimanche matin à Arles, d'où commençait réellement l'excursion. A neuf heures, la colonne, précédée de la fanfare et du fanion, traversait Lunel, où une délégation du Vélo-Sport de l'Hérault est venue à sa rencontre.

L'entrée à Montpellier a eu lieu vers midi, aux acclamations de toute la population. Dans la soirée, les sociétaires se sont rendus les uns à Cette, les autres à Palavas.

Lundi matin, la Société quittait la ville universitaire et, par Sommières, arrivait à midi à Nîmes.

A 4 heures, les cyclistes se remettaient en route pour Arles, qu'ils ont atteint à 6 heures.

Partout, le plus cordial accueil leur a été réservé par les municipalités et les populations.

Le départ d'Arles, lundi soir, a été particulièrement sympathique. Les places et les rues étaient éclairées par des feux de bengale aux couleurs blanches et rouges, tandis que la foule, massée sur tout le parcours, acclamait la Société aux cris de : Vive Monaco.

Le jardinier chef du Palais, Louis Orecchia, qui au mois de mars dernier a obtenu à l'Exposition régionale d'horticulture de Nice, un prix d'honneur, trois médailles d'or et deux médailles d'argent, vient de remporter de nouveaux et brillants succès à l'Exposition internationale d'horticulture de Turin où six nations étaient représentées.

Il a été nommé membre du jury pour l'Exposition des plantes exposées par les étrangers, et a obtenu huit récompenses, savoir : un prix d'honneur avec plaquette de vermeil, trois médailles de vermeil et quatre médailles d'argent pour son exposition de plantes des serres du Palais, exposition qui a été tout particulièrement remarquée.

Nous sommes heureux d'adresser à cet enfant du pays nos plus chaleureuses félicitations.

Depuis avant-hier, les concerts quotidiens du soir, donnés par l'excellent orchestre du Casino de Monte Carlo, ont lieu au kiosque des terrasses que l'Administration de la Société des Bains de Mer a fait coquettement repeindre et décorer à neuf.

Ces concerts en plein air, par le superbe temps estival dont nous jouissons depuis quelques jours, sont un but charmant de réunion pour l'élite de nos hôtes et de la population monégasque. Comme les années précédentes, ils sont donnés tous les soirs de 8 heures et demie à 10 heures. Les dimanches et jours de fêtes, il y a également concert de 3 heures et demie à 5 heures de l'après-midi.

Avant-hier et hier, à l'occasion de la Pentecôte, il y a eu nombreuse assistance et on a vivement applaudi les principaux morceaux, exécutés à merveille sous l'habile direction de M. Louis Vialet.

Les membres de la *Société Philharmonique* ont, comme chaque année, donné une sérénade samedi dernier, jour de la Saint-Emile, devant la maison de leur cher et dévoué président, M. Emile de Loth, dont c'était la fête et auquel un superbe bouquet a été offert.

Une affluence nombreuse de population s'était groupée autour du domicile du sympathique président qui, en termes émus, a exprimé sa gratitude pour la cordiale et flatteuse manifestation dont il était l'objet.

Le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères, élu par l'assemblée générale du 15 mai courant a procédé, le 20 du même mois, à la constitution de son bureau lequel demeure ainsi formé pour l'année 1904-05 :

Président : M. A. CIOCO.
Vice-Présidents : MM. BELLANDO et BÉRENGER.
Trésorier : M. SANGEORGES.
Trésorier-adjoint : M. CROVETTO.
Secrétaire : M. LORENZI.
Secrétaire-adjoint : M. VIDAL.

Dans ses audiences des 19 et 20 mai, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Bonfils Fortuné-Michel-Thérèse, né à Cagnes (Alpes-Maritimes) le 23 décembre 1877, entrepreneur à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice d'une profession sans autorisation ;

Bornengo Etienne, né à Borgomasino (Italie) le 26 décembre 1875, mécanicien, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice d'une profession sans autorisation ;

Contri Assunta, veuve Delcusso, née à Bastia (Corse) le 15 août 1848, tailleur, demeurant à Marseille, 5 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Ferraris Sylvestre, né à Craveggia (Italie) le 13 novembre 1877, entrepreneur à Monaco, 16 fr. d'amende pour exercice d'une profession sans autorisation ;

Lavazza Ambroise, né à Solbiate Olono (Italie) le 15 juin 1844, fermier à Monaco, 16 fr. d'amende pour tenue d'un débit sans autorisation ;

Raubaud Joseph, né à Sospel (Alpes-Maritimes) le 17 octobre 1842, garçon de cuisine à Vintimille, vingt-quatre heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Salesio Jules, né à Alexandrie (Italie) le 1^{er} février 1886, cuisinier, sans domicile fixe, un an de prison (par défaut) pour évvasion.

SUR LE LITTORAL

De la Turbie :

La bienfaisante Société de Secours Mutuels de la Turbie, présidée par M. Philippe Casimir, conseiller municipal, a donné, à l'occasion de la Pentecôte, sa fête annuelle qui a attiré beaucoup de monde dans la pittoresque commune. Au banquet offert au Restaurant de France, assistaient M. et M^{me} Dominique Durandy ; M. Biron, maire de Villefranche ; M. Lautié, adjoint au maire de Beaulieu et plusieurs autres notabilités locales et régionales.

Au champagne, M. Philippe Casimir, prenant la parole, a d'abord lu un télégramme de M. Camille Blanc, maire de la commune de Beausoleil et ancien maire de la Turbie, qui revendique le titre de président d'honneur de la Société de Secours Mutuels. Cette dépêche est vivement applaudie. L'orateur continue en lisant les télégrammes ou lettres d'excuses qu'il a reçus de MM. Barralis, maire de la Turbie ; Chenneaux, maire de Saint-Jean-sur-Mer ; Audaly, adjoint de Beausoleil ; Botta, président des Anciens militaires ; comte de Cessole, dont le grand-père établit, par des recherches savantes, le tracé de la véritable route romaine de la Turbie.

L'honorable président a ensuite, en excellents termes, remercié les assistants et précisé l'utilité de l'œuvre humanitaire dont il est heureux de voir les membres groupés en aussi grand nombre autour lui. M. Dominique Durandy, conseiller général, a répondu à ce discours par une brillante improvisation, au cours de laquelle il a fait un très juste éloge de M. Philippe Casimir. D'unanimes applaudissements ont souligné ces paroles.

A l'issue du banquet, les autorités se sont rendues à la tribune d'honneur de la salle de bal, coquettement installée sous une vaste tente dressée sur la place du pays. L'animation y était très grande et la fête s'est prolongée jusqu'à minuit, à la grande satisfaction de la

jeunesse turbiasque et des nombreuses familles monégasques qu'avaient amené plusieurs trains supplémentaires du chemin de fer à crémaillère.

Lettre de Paris

Paris, 22 Mai 1904.

Avec les premières belles journées de la saison, l'affluence mondaine se porte davantage vers les Champs-Élysées et les Salons de peinture en profitent : par amour de l'art ou tout simplement pour y montrer leurs dernières toilettes, nos belles parisiennes y fréquentent volontiers. Profitons de ce renouveau de vogue, pour faire un petit tour à l'Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts et signaler les envois les plus marquants, c'est-à-dire les plus discutés et les plus cotés.

En première ligne, le *Penseur*, de Rodin. Cette œuvre est l'événement du Salon ; elle en est aussi le symbole. Nul mieux que Rodin n'a atteint la puissance dans la forme et dans l'idée ; nul ne sait mieux que ce grand artiste donner à penser. Et c'est pour cela que j'en parle tout de suite, désirant mettre cette œuvre en tête de ma série d'articles, comme le point le plus élevé, pareil à un monument d'art devant servir, sinon toujours de modèle, du moins de comparaison à mes jugements. N'est-ce pas le côté critique de ce Salon, de ne voir que des œuvres bien peintes, harmonieuses, remplies de sentiment et de ne trouver que très rarement l'œuvre vibrante qui vous empoigne de par sa violence, de par la pensée qu'elle vous suggère. A la sortie de ce Salon, que va retenir notre œil, et par répercussion notre cerveau ? Quelle vision va-t-on conserver, enseignante ou éducatrice ? La promenade a été agréable, on a été amusé devant de chatoyantes choses, mais la pensée n'a pas surgi, heurtée par un tableau rendu avec âme.

L'année dernière, cette émotion, Zuloga me l'avait donnée. Cette année, en vain, l'ai-je cherchée.

Le *Penseur*, de Rodin, est l'agrandissement d'un personnage qui surmontait la *Porte de l'Enfer*. Et où se témoigne la maîtrise du statuaire, c'est que, réduite ou agrandie, l'œuvre ne perd ni en intensité ni en beauté. J'ai le souvenir de cartes postales où infiniment petites, pareilles à des netzkés japonais, toutes les figures colossales du maître étalaient la même puissance. Ces statues rapetissées par l'objectif, à l'état de minuscules ouvrages d'orfèvrerie, conservaient avec le même caractère, la même simplicité de lignes, montraient le même génie.

De quelles œuvres peut-on offrir un pareil exemple ? Le *Penseur*, de Rodin, est le morceau qui demeure dans toute une époque, dans toute une école, et cela en dépit des polémiques qu'il peut susciter.

Si cependant je quitte, à charge d'y revenir, la sculpture pour la peinture, il me faut mentionner en première ligne les tableaux de Whistler qui vient de mourir, tout en regrettant une exposition partielle. Ce maître valait mieux de par l'influence qu'il aura eue sur les artistes d'aujourd'hui, — de ce Salon, pourrais-je ajouter, et de par son propre génie. Une manifestation plus grandiose s'imposait.

Eugène Carrière, le peintre admirable, dont l'enfant a toutes les sollicitudes, reste toujours le merveilleux artiste que nous connaissons. Avec Rodin, Carrière est celui qui fait penser le plus profondément. Ses deux tableaux sont deux nouveaux chefs-d'œuvre. Néanmoins, mon goût personnel ira à celui où préside l'idée de la famille. Dans celui-là, on retrouve la caresse, le dessin souple et serré du très grand artiste. Dans l'autre on pourra également admirer la beauté du regard d'un jeune sculpteur, anxieux et attentif devant son modèle. Toute l'âme de l'artiste est là visible, sur l'eau de ces yeux...

Carolus Duran chante joyeusement dans ce Salon, et ses couleurs riches et équilibrées font toujours de lui un maître dont, malheureusement, on dédaigne trop le grand talent pictural. Son *Marchand d'Eponges* est encore plus beau que son *Lithographe* de l'année précédente.

Besnard a sacrifié son art en ne nous donnant que des portraits. Ce sont, il est vrai, des bijoux de dessin, de couleur et de fini, mais ce ne sont que des portraits. Et c'est très regrettable.

Jacques Blanche, avec son *Chérubin*, m'a produit une grande impression de charme et d'art véritable. Son portrait de Barrès est très beau et ses exquis études de reflets le placent au premier rang.

Le moderniste Boldini, dans son étourdissant feu d'artifice de couleurs, me conquiert entièrement. C'est extravagant et cela plaît ainsi. C'est affolant de par les pétarades nerveuses, de par l'exaspération des escapades de son pinceau, et néanmoins on y trouve un charme captivant, heureux et voulu. C'est peut-être de la peinture neurasthénique, mais c'est tout de même fort, très raffiné. Aucune femme moderne ne ressemble à ces poupées aux bras contournés, à ces démoniaques figures de modes, et cependant elles nous rendent admirablement la féminité des mondaines du jour. C'est du rêve, de la vision, et c'est aussi de la réalité. C'est carnavalesque, et c'est exquis tout à la fois. Et, en dépit de tout ce qu'on pourra dire, je trouve dans Boldini un artiste prestigieux, et dans sa façon picturale, de l'art, beaucoup d'art.

* * *

Du salon de peinture, au salon de photographie, il n'y a qu'un pas. Franchissons-le. Cette semaine, en effet, M. le Président de la République a visité l'Exposition du Photo-Club installée au Petit-Palais des Champs-Élysées. Reçu par M. Maurice Buquet, président du Photo-Club, entouré de nombreuses personnalités artistiques et mondaines, M. Loubet a fait un consciencieux examen des œuvres exposées qui sont presque toutes remarquables. Il

a fort admiré certains envois, et notamment un saisissant effet de nuit de la Sprée à Berlin, du prince Adolphe de Wrede ; une jolie rieuse de M. Georges Roy ; le portrait du peintre G. Jeannin, dans son atelier, de M. Briand ; deux beaux paysages de M. Chéri-Rousseau ; le retour de Vèpres, de M^{lle} C. Laguarde ; la Soupe, une scène bien arrangée de M. Hellouin de Menibus, etc.

Mais le Président de la République ne s'est pas seulement intéressé aux épreuves des amateurs, il a regardé avec une attention marquée les expositions des professionnels, qui ont fait faire de si rapides progrès à la photographie dans ces dernières années.

Au premier rang, dans la pléiade d'industriels et de savants qui ont fourni à cet art les merveilleuses ressources dont il dispose actuellement, se place la *Société Lumière, de Lyon*. MM. Lumière ont exposé, à ce neuvième Salon du Photo-Club, de très beaux clichés de photographie en couleurs, montés primitivement par eux en 1898-1899, et qui sont, je crois, tout ce qui a été fait de mieux en ce genre. Le souci du perfectionnement semble être de règle de tout ce qui sort de cette importante maison, soit du domaine scientifique, soit du domaine commercial. Les amateurs connaissent bien les plaques, les papiers et tous les produits photographiques portant la marque Lumière ; ils les apprécient et y demeurent fidèles. Travailleurs infatigables, MM. Lumière, toujours à l'affût de progrès, ne laissent pas passer une année sans que leur usine de Lyon n'enfante une surprise quelconque toujours attendue et bien accueillie par leur clientèle. Un simple coup d'œil au formulaire de 1904, recueil annuel publié par la maison Lumière, et qu'elle adresse gracieusement à tous les amateurs d'art photographique qui le lui demandent, suffit pour se rendre compte qu'aucune des découvertes, aucun des procédés les plus récents n'est étranger à cette puissante maison, et l'on est émerveillé de voir tous les conseils, toutes les indications pratiques que donne cette intéressante brochure.

A côté de sa propre exposition, le Photo-Club a eu l'heureuse inspiration d'ouvrir la première exposition internationale de photochromie qu'il a organisée de concert avec le comité d'études photochromiques de Paris, et M. le Président de la République a eu l'agréable surprise d'avoir sous les yeux une série de chefs-d'œuvre. Les maisons étrangères ont rivalisé de talent avec les maisons françaises, et il nous faudrait un vrai volume pour énumérer toutes les superbes épreuves en couleurs obtenues par impressions trichromes typographiques, par l'héliotypie, la photographie directe en couleurs, etc., etc. L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Au Bureau de Berne. — La Commission du Bureau international de la Paix, réunie à Berne sous la présidence de M. Frederik Bajer, a pris les résolutions suivantes :

1. *Caisse internationale de propagande pacifiste.* — En exécution d'une résolution du XII^e Congrès universel, il est fondé, sur des bases analogues à celles de la Fondation Jean de Bloch, une Caisse internationale de propagande de la paix. Un appel au public sera rédigé dans les diverses langues en vue d'une vaste souscription en faveur de cette Caisse. Les revues et les journaux importants de chaque pays seront sollicités par les amis de la paix de leur nationalité d'ouvrir cette souscription dans leurs colonnes, et tous les amis de la paix devront faire leur possible pour assurer le succès de cette souscription publique.

2. *Guerre russo-japonaise.* — Une adresse sera envoyée aux ministres des Affaires étrangères de Russie et du Japon, les conjurant de chercher une solution amiable du conflit dans lequel leurs pays se trouvent engagé et leur rappelant le texte de l'article VIII de la *Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux*. Cet article prévoit une médiation spéciale de deux puissances neutres choisies chacune par l'un des Etats en conflit, avec mission d'entrer en rapport direct entre elles à l'effet de régler le différend, même en cas de rupture effective des relations pacifiques et de profiter de toute occasion pour rétablir la paix.

Une copie de l'adresse sera envoyée aux autres Gouvernements signataires de la convention de La Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux, avec prière d'user de leur influence pour suggérer aux belligérants l'idée de recourir aux bons offices de deux Etats négociateurs ou d'accepter l'offre qui pourrait leur être faite dans ce sens.

3. *Traités et conventions.* — Des félicitations seront adressées aux gouvernements de divers Etats (France, Angleterre, Italie, Espagne, Danemark, Pays-Bas), qui ont conclu récemment des traités d'arbitrage ou des conventions.

4. *XIII^e Congrès universel de la Paix.* — Le XIII^e Congrès universel de la Paix s'ouvrira à Boston (Etats-Unis d'Amérique) dans la première semaine d'octobre 1904. L'ordre du jour définitif en est approuvé et sera communiqué aux Sociétés de la Paix vers la fin de mai.

5. *Assemblée générale de la Société du Bureau.* — L'Assemblée générale de la Société du Bureau international de la Paix se tiendra à Berne en novembre prochain.

Variétés Monégasques

LA BASILIQUE DU CAP-MARTIN

Le petit monument que nous allons décrire est situé dans la presqu'île connue, aux abords de Menton, sous le nom de Cap-Martin.

La position géographique de celui-ci a été identifiée avec celle d'une ancienne station romaine bordant la *via Aurelia*. A la fin du troisième siècle, l'itinéraire terrestre d'Antonin mentionne *Lumone* entre Vintimille et la Turbie (1).

Il paraît même, qu'il y a quelques années, on trouvait au Cap-Martin de nombreuses constructions où l'appareil romain se montrait seul, notamment dans un grand mur, une vieille tour et quelques caves.

A notre connaissance, les seuls documents historiques qui témoignent de l'existence d'une église chrétienne au Cap-Martin sont deux chartes, du cartulaire de l'abbaye de Lérins qui appartiennent l'une et l'autre à la seconde moitié du onzième siècle (2).

En 1061, Raynaldus et ses fils Gaucelmus, prêtre,

tion dont nous croyons retrouver les traces dans le proche voisinage de la basilique.

Ce sont, au midi, les substructions, encore assez élevées, mais longues et étroites, d'un corps de logis; et, au nord, un mur de pignon percé d'ouvertures.

Le seul membre d'architecture qui se prête à une étude archéologique est ce dernier, où se voit une baie cintrée dont l'agencement de trois pierres calcaires constitue la courbure et le dessin. Les jambages en pierres tufeuses comportent, à l'intérieur du mur, une profonde feuillure propre à encadrer un fort panneau de menuiserie ou une dalle percée de trous pour laisser pénétrer la lumière du jour.

Dans ces bâtiments domestiques nous remarquons qu'on a constamment employé, pour la construction des assises inférieures, des matériaux de moindre volume que ceux des niveaux plus élevés.

Faudrait-il y voir la preuve d'une refaçon ou surélévation ultérieures?

Dans le corps de la maçonnerie, des trous de boulins traversent les murs, quelquefois, d'un parement à l'autre, et la disposition des pierres qui encadrent telle ou telle de ces petites ouvertures éveillerait l'idée des pièces de bois qu'on introduisait jadis dans l'épaisseur des murs pour y assurer la cohésion des parties.

tions dont les comtes de Vintimille firent don aux moines de Lérins.

Or, nous le répétons, rien n'autorise à supposer qu'elles ont été faites à une époque plus récente.

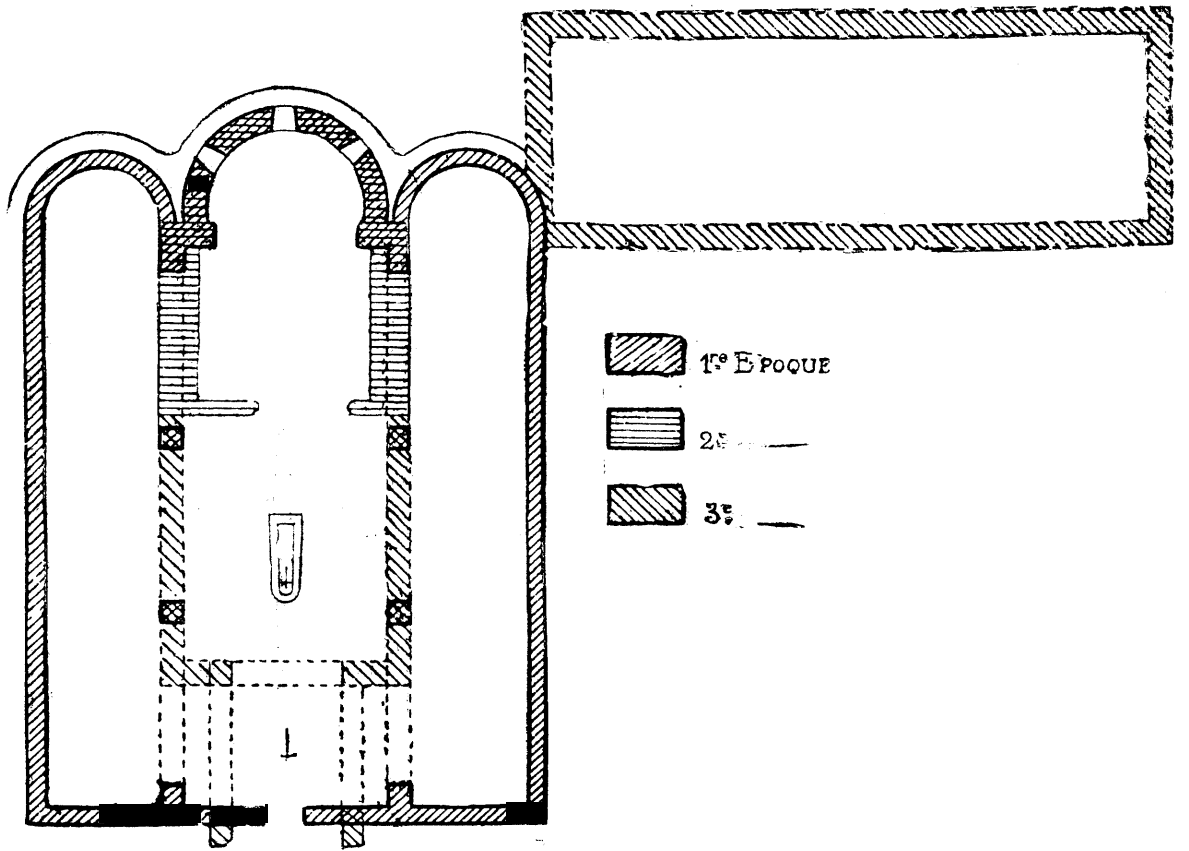
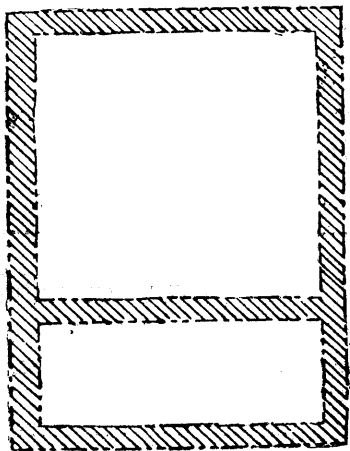
Nous relevons néanmoins avec certitude la preuve que ces logis sont moins anciens que la basilique, en constatant que la courbure extérieure d'une des absides de celle-ci contrarie et pénètre le retour d'angle de pignon de l'un d'eux.

Le chevet de l'église, et, par conséquent, l'ensemble de trois nefs qui y correspondent, existaient donc déjà quand furent élevées les habitations privées du onzième siècle.

Supposera-t-on que la basilique aurait été fondée au dixième siècle, pendant l'invasion sarrasine?

On fixe généralement aux environs de l'année 890 la première et fortuite occupation d'un point du littoral par les Maures (1). En 906 commença le ravage systématique des villes et bourgades de la côte.

Une profonde obscurité enveloppe ces temps qui n'ont guère d'autres pièces justificatives que les ruines qu'on découvre parfois inopinément et qui



Echelle de 0^m005 par mètre

Sigulfus et Honoratus donnent un champ à l'église de Saint-Martin située sur le Mont Saint-Martin, faisant partie du fond de Carnolès.

L'autre pièce, datée du 9 mars 1082, consacre la cession perpétuelle que font au monastère de Lérins Conrad et Odile, comte et comtesse de Vintimille, « de l'église de Saint-Martin, qui est construite dans le comté de Vintimille, en la vallée de Carnolès, avec les maisons, vignes, champs, terres cultivées ou incultes, ainsi que toutes autres choses appartenant à ladite basilique ».

De ce qui précède nous retiendrons seulement qu'à la fin du onzième siècle le domaine du Cap-Martin possède une église, qu'on appelle aussi basilique.

Nous en avons encore, semblerait-il, les vestiges.

De la basilique il reste la ruine d'un édifice, primitivement à trois absides, mais tellement remanié dans la suite, que cette disposition ancienne ne peut être rétablie aujourd'hui qu'au prix d'un examen attentif des libages, en grande partie entous ou cachés sous les broussailles.

Le plan, relevé avec soin par M. Georges Sensève, fait ressortir l'ordonnance basilicale du premier état de ce monument.

La charte de 1082 cite aussi des maisons d'habita-

Sans insister davantage sur l'étude fastidieuse des détails relatifs à la nature du remplissage, où le blocage de moellons noyés dans le ciment affecte encore (vaguement, il est vrai) la disposition en feuille de fougère, ni sur les formes supposées des outils dont on se servit pour dresser la pierre ou smiller les moellons, nous concluons que ces débris sont manifestement fort anciens.

Au point de vue de la critique archéologique, non seulement rien ne s'opposerait à cette présomption d'antiquité, mais, bien plus, tout concorderait pour nous y faire voir les édifices mentionnés dans la charte de 1082.

Qu'on nous concède seulement que ces bâtisses ne pouvaient pas être très vieilles à la fin du onzième siècle, et il faudra logiquement admettre que, refaites dans le cours des siècles suivants, durant une période plus avancée du Moyen-Age, leur structure aurait conservé l'empreinte du style qui caractérisait ce temps et révélerait une technique moins rudimentaire.

Or les maisons du Cap-Martin ne pouvaient pas être très anciennes en 1082.

En effet, entre la donation de Conrad et d'Odile et l'expulsion définitive des Sarrasins qui ruinèrent le pays, il y a, en remontant dans l'histoire, un intervalle de 106 ans, dont il faudrait peut-être distraire les 24 années qui précéderent l'an mil. Resteraient alors 82 ans durant lesquels l'activité des possesseurs du sol a pu s'employer à réparer les dévastations matérielles causées par l'invasion arabe.

Un siècle, et c'est le maximum de durée qu'historiquement il soit possible d'accorder aux construc-

témoignent de la désertion générale de lieux autrefois très habités.

Mais, par contre, la farouche invasion avait eu pour effet de faire surgir des châteaux et des villages sur les cimes les plus âpres des montagnes qui bordent la mer.

Ce sont les refuges où la population terrorisée abritait ce qu'elle avait de plus cher : sa vie et la relique du saint titulaire de l'église qu'il avait fallu abandonner aux mains dévastatrices des infidèles. Ainsi se formèrent ces hameaux fortifiés au milieu des mêmes pics inaccessibles qui, à quinze siècles en arrière, avaient protégé les Ligures contre les incursions des Etrusques et des Carthinois.

Sur toute la *Riviera* l'universelle terreur suscitait la même tactique, et au delà même, car nous nous souvenons d'avoir visité, au-dessus de Civita Vecchia, les restes d'une petite ville établie par les riverains chassés par la première invasion sarrasine, vers 813. Au début ce ne fut qu'un retranchement entourant des huttes. Mais après les deux victoires qui mirent, pour cette fois, les Maures en déroute, le pape Léon IV, venant visiter ce refuge où toute une population mourrait de faim et de dénûment, fut ému de pitié et y fit une ville qui depuis lors s'appela *Leopolis*.

C'est aussi, pour la région que nous habitons, l'histoire de chacune des agglomérations de maisons qu'on aperçoit accrochées aux escarpements d'un pic rocheux couronné d'un donjon abritant une église.

(1) G. Saige : *Monaco, ses origines et son histoire*, p. 29.

(1) EDMOND BLANC. *Epigraphie antique* du départ. des Alpes-Maritimes, II^e partie, p. 40.

(2) Ces deux chartes sont réimprimées en tête du volume de documents historiques relatifs à Menton, La Turbie et Roquebrune que M. Saige va publier; l'une d'elles, celle du comte Conrad, existe en original aux archives du Palais de Monaco; elle contient des variantes avec le texte du cartulaire.

Un des meilleurs exemples que nous connaissions est celui de Saint-Quentin, situé sur l'étréite plate-forme que crée un écartement de sommets de montagnes aux flancs du mont Agel, presque au dessus du Cap-Martin.

Ce petit plateau, réellement impraticable, groupe sur un espace restreint, sillonné par un ruisseau, quelques ruines de maisons, les substructions d'un château-fort entées sur les aspérités d'une crête rocheuse et, dans une échancrure de celle-ci, une vieille petite église, actuellement transformée en bergerie. En dépit de cet état de déchéance, on y reconnaît encore une forme de nef voûtée joignant une abside, et, les rattachant l'une à l'autre, un arc en plein cintre à claveaux de tuf assez régulièrement appareillés et portant sur deux pilastres.

Ce curieux oratoire, qui maintient encore le souvenir de la tradition latine, apporte au sujet que nous traitons une contribution d'autant plus intéressante que nous en retrouvons une réplique exacte dans la basilique du Cap-Martin.

Les ruines de l'église de Saint-Martin font supposer trois états de constructions.

Entre ceux-ci, la forme basilicale est manifestement antérieure aux deux autres.

Nous avons dit qu'elle consiste généralement en trois absides ou tribunes s'ouvrant en hémicycle aux extrémités de trois nefs ou allées, communiquant entre elles par des arcades ou des arches soutenues par des colonnes ou des piliers.

En règle générale, le vaisseau central est deux fois plus large et plus élevé que les nefs latérales. Ce même rapport de proportions s'appliquerait aussi aux absides, qui sont seules voûtées. Des charpentes apparentes couvrent les autres parties de l'édifice et leur arête de faitage repose sur deux pignons; l'un, construit en avant, forme au-dessus de la façade un amortissement souvent orné et percé de fenêtres, l'autre prend naissance sur l'extrados de l'arc qui cintre l'entrée de l'abside.

Les toitures des collatéraux n'ont qu'une seule pente et partent le plus souvent d'un niveau un peu supérieur au sommet des arches de la division supérieure.

Telle fut bien, dans ses grandes lignes, l'économie de la basilique de Saint-Martin.

L'examen de détail nous fait voir l'abside ajourée par trois petites fenêtres. Celles-ci sont ébrasées pour favoriser la diffusion de la lumière extérieure. Au dehors, leur arc en plein cintre a été obtenu par le rayonnement de minces et longues tuiles, fortement jointoyées, dessinant une sorte d'archivolte qui se détache en rouge sombre sur la teinte grise de la construction.

Quelques débris du pignon dépassent le rein de la voûte de l'abside au-dessus de l'arc triomphal.

Quant aux absidioles latérales, elles sont trop ruinées pour se prêter à un essai de restitution.

L'alignement des allées est pourtant reconnaissable à quelques débris de maçonnerie émergeant du sol.

(A suivre) CH^{me} DE VILLENEUVE.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 22 Mai 1904

| | |
|---|-----------|
| NAPLES, yacht à vapeur <i>Apache</i> , amér., c. Donald, | sur lest. |
| CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal, | sable. |
| — b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel, | — |
| — b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet, | — |
| — b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Fredy, | — |
| — b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud, | — |
| SAN REMO, brick-goélette <i>Vincenzo</i> , ital., c. Vassalo, | vin. |
| GANDIE, brick-goélette <i>Stella d'Italia</i> , ital., c. Fortunato, | — |
| GÈNES, vapeur <i>Enrico</i> , monég., c. Giacopello, rem. un chaland. | — |
| CANNES, b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour, | sable. |

Départs du 15 au 22 Mai

| | |
|---|-----------|
| NICE, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben, | sur lest. |
| MARSEILLE, yacht à vapeur <i>Apache</i> , amér., c. Donald, | — |
| CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal, | — |
| — b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel, | — |
| — b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet, | — |
| — b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud, | — |

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève
sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, 24 mars 1904, le Tribunal Supérieur de Monaco a déclaré le sieur **Alexandre ROCCA**, épicier, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Mareschal, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite, et M. Raybaudi, syndic provisoire. Pour extrait conforme.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 29 avril 1904, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le 5 mai 1904, volume 88, numéro 5, M^{me} Caroline Moggi, sans profession, veuve de Joseph SAVI; M. Louis SAVI, sans profession; M. Dominique-Provina SAVI, marbrier, tous demeurant à Monaco, ont vendu à M. Emmerly-Edouard-Eugène BLIN, docteur en médecine, médecin en chef des Asiles de la Seine, demeurant à Paris,

Une propriété située à Monaco, quartier de la Colle ou u Canton, boulevard Charles III, comprenant :

1^o Un corps de bâtiment élevé de deux étages avec mansardes habitables, sur caves et rez-de-chaussée, ayant façade sur le boulevard Charles III où il porte le numéro 12; 2^o un autre corps de bâtiment élevé de deux étages avec mansardes habitables, sur caves et rez-de-chaussée, situé derrière le précédent; 3^o et une cour séparant les deux bâtiments.

Le tout ensemble d'une superficie d'environ 700 mètres carrés, cadastré numéros 123, 124, 125 section A, confinant : du nord, à la voie ferrée; du sud, au boulevard Charles III; de l'est, à MM. Brosio et Giacheri, et de l'ouest, à M. Fontana.

Cette vente a été faite au prix de cent vingt-trois mille cinq cent francs.

Election de domicile a été faite par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Carrière, notaire.

Une expédition dudit acte de vente a été déposée le dix-neuf mai mil neuf cent quatre, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre des inscriptions d'hypothèques légales, sur l'immeuble vendu, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Monaco, le 19 mai 1904.

Dûment enregistré.

Pour extrait :
CARRIÈRE, notaire.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Villes d'Eaux desservies par le réseau P.-L.-M.

1^o — Billets d'aller et retour collectifs (de famille).

La Compagnie délivre, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares de son réseau sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations thermales suivantes : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, (Aix-les-Bains, Marlioz) Baume-les-Dames, (Grillon), Besançon, Bourbon-Lancy, Carpentras, (Montbrun), Cette, (Balaruc), Chambery, (Challes), Charbonnières-les-Bains, Clermont-Ferrand, (Royat), Coudes-Saint-Nectaire, Digne, Die, (Le Martouret, Dallières-les-Bains), Divonne-les-Bains, Euzet-les-Bains, Evian-les-Bains,

(Amphion), Genève, (Champel), Grenoble, (Uriage), Groisy-le-Flot-la-Caille, La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains, Le Fayet-Saint-Gervais, Le Luc et le Cannet, (Pioule), Lépin-Lac-d'Aiguebelette, (La Bauche), Lons-le-Saunier, Manosque, (Gréoulx), Menthon, (Lac d'Annecy), Montélimar, (Boudonneau), Montpellier, (Palavas), Montrond, (Montrond Geyser), Moulins, (Bourbon l'Archambault), Moutiers-Salins, (Salins-Brides), Pontcharra-sur-Bréda, (Allevard), Pougues-les-Eaux, Rémilly, (Saint-Honoré-les-Bains), Riom, (Châtelguyon, Châteauneuf), Roanne, (Saint-Alban), Sail-sous-Couzan, -Saint-Georges-de-Commiers, (La Motte-les-Bains), Saint-Julien-de-Cassagnas, (Les Fumades), Saint-Martin-Sail-les-Bains, Salins (Jura), Santenay, Sarriens-Montmirail, Sauve, (Fonsange-les-Bains), Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-la-Bégude, Vandenesse, Saint-Honoré-les-Bains, Vichy, (Vichy-Cusset), Villefort (Bagnols).

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes) le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Validité : 33 jours; faculté de prolongation. Arrêts facultatifs.

2^o — Billets d'aller et retour individuels.

La Compagnie délivre, du 15 mai au 20 septembre, dans toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe, et de 20 % en 2^e et 3^e classes, pour les stations thermales dénommées ci-dessus.

Validité : 10 jours (non compris les jours de départ et d'arrivée); faculté de prolongation.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs, inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt), à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

MANUCURE

M^{me} M. Rosticher

Masseuse diplômée

de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage
du Dr Paul Archambaud.

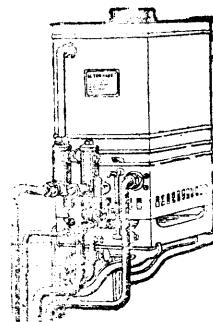
Passage Grana, MONTE CARLO

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Eclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.

“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur
d'eau chaude sous pression, avec
veilleuse de sûreté (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

| Mai | PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer | | | | | TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord) | | | | | Humidité relative moyenne | VENTS | ÉTAT DU CIEL | | |
|-----------------------|--|-------|--------------|--------------|--------------|---|------|--------------|--------------|--------------|------------------------------|-------------------|----------------|------|----|
| | 9 h. matin | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | 9 h. matin | midi | 3 h. soir | 6 h. soir | 9 h. soir | | | | | |
| | 17 | 776.2 | 775.2 | 775.2 | 774.5 | 774.8 | 19.2 | 20.5 | 19.8 | 18.7 | | | | 18.2 | 78 |
| 18 | 76.1 | 76.2 | 75.5 | 75.2 | 75.2 | 20.2 | 21.8 | 20.2 | 19.2 | 18.1 | 81 | — | — | | |
| 19 | 74.2 | 73.8 | 73.5 | 72.8 | 72.5 | 20.6 | 21.2 | 20.2 | 19.4 | 18.8 | 80 | Sud-Est | — | | |
| 20 | 72.2 | 72.6 | 71.2 | 71.2 | 70.8 | 20.4 | 21.3 | 20.1 | 18.8 | 18.5 | 78 | — | Beau, nuageux. | | |
| 21 | 71.2 | 71.1 | 71.2 | 71.3 | 70.5 | 20.2 | 20.8 | 19.5 | 19.1 | 18.8 | 75 | Est. | — | | |
| 22 | 71.2 | 71.2 | 70.8 | 70.5 | 70.1 | 19.8 | 20.2 | 19.1 | 18.7 | 18.6 | 78 | — | — | | |
| 23 | 70.8 | 70.5 | 70.2 | 69.8 | 61.1 | 19.5 | 20.1 | 19.8 | 19.9 | 19.2 | 78 | — | Beau. | | |
| DATES | | | | | | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | | | |
| TEMPÉRATURES EXTRÊMES | | | | | | Maxima. | 20.5 | 21.8 | 20.6 | 21.3 | 20.8 | 20.2 | 20.1 | | |
| | | | | | | Minima. | 17.8 | 17.5 | 17.1 | 17.6 | 18.2 | 18.1 | 18.2 | | |
| | | | | | | | | | | | | Pluie tombée: 0mm | | | |